



## CHARTE CLEAN COMMUNITY

*Debout sur la table* collabore uniquement avec des influenceurs qui s'engagent à respecter les aspects suivants:

1. **Abonnés** L'influenceur n'achète ou n'a pas acheté de faux abonnés, likes ou commentaires.
2. **Audience** La communauté de l'influenceur est propre et constituée de vrais profils à une large majorité.
3. **Valeur ajoutée** Afin que la collaboration soit une réussite, l'influenceur ajoute sa touche personnelle et sa créativité à l'opération réalisée.
4. **Cohérence** L'influenceur s'investit dans des projets qui correspondent à ses valeurs dans le but de maintenir une ligne éditorial cohérente.
5. **Promotion** Lorsque l'influenceur est rémunéré par une marque, il s'engage à ne pas revendre les produits reçus. En cas de collaboration avec *Debout sur la table*, il renonce également à faire des promotions non rémunérées même dans le cas où la marque lui offre un produit.
6. **Partenariat** Une fois le contrat validé avec le client, l'influenceur s'engage à respecter les termes et clauses de celui-ci.
7. **Qualité** L'influenceur s'implique dans les différents projets qui lui sont confiés et réalise des visuels soignés et de qualité.
8. **Transparence** L'influenceur doit avertir ses abonnés de la nature commerciale des contenus publiés.